EGLISE NOTRE-DAME. — Vendredi 7 décembre, à 8 heures, messe et réunion des Mères de Famille. Instruction suivie du salut du Saint-Sacrement.

EGLISE SAINT JOSEPH. — Dimanche prochain, 2 décembre, après les vêpres qui seront chantées à 3 heures, réunion mensuelle de la Confrérie du Rosaire. Recommandations, chapelet, sermon, procession et salut du Très Saint-Sacrement.

Le sermon sera prononcé par M. l'abbé Bas, aumonier des Ursules.

Eglise Sainte-Thérèse — Dimanche 2 décembre, à l'issue des vêpres chantées à 2 h. 1/2, réunion de la Confrérie en faveur des Ames du Purgatoire. Sermon par Mgr de Kernaëret.

Lundi 3. A 8 heures, messe chantée pour les membres défunts

de l'Association.

ÉGLISE SAINTE-MADELEINE DU SACRÉ-Cœur. — Vendredi 7 décembre. — Exercices du 1er vendredi du mois. Le matin, à 6 heures, réunion des Mères Chrétiennes; le soir, à 7 heures, salut en l'honneur du Sacré-Cœur. Instruction.

Œuvre des Bretons. — Dimanche 2 décembre, à 4 heures, réunion

bretonne : récitation du Rosaire et salut.

CHAPELLE DES RELIGIEUSES DE LA VISITATION. — Vendredi 7 décembre, premier vendredi du mois, le Saint-Sacrement sera exposé après la messe de 7 heures. Le soir, à 4 heures, réunion des Associés de la Garde d'Honneur, sermon par M. l'abbé Chollet, vicaire à Saint-Léonard, recommandations, salut et distribution des Billets-Zelateurs.

Les vendredis 14, 21 et 28 décembre, la messe de 7 heures sera

dite pour les pecheurs inscrits au Cadran de la Miséricorde.

Chapelle du faubourg Saint-Michel. — Archiconfrérie de Saint-Joseph. — Mercredi, 5 décembre, à 8 heures, messe, instruction, bénédiction.

Chapelle de Notre Dame-Sous-Terre (Monastère de l'Esvière). — Mercredi 4, messe à 7 heures 1[2, à l'autel de Saint-Antoine.

Simedi 8, fête de l'Immaculée Conception, absolution générale. Indulgence plénière. Indulgence plénière (par bref du pape Pie IX). Indulgence plénière (par Affiliation à la Sainte Maison de Lorette).

A 4 heures 112, sermon par le R. P. Léopold de Chérancé, capucin. Salut solennel du Très Saint Sacrement.

CHAPELLE DU CHAMP DES-MARTYRS. — Pendant le mois de décembre, une messe est dite tous les jours à 8 heures.

Le dimanche, messe à 8 heures et salut à 4 heures, suivant

l'usage.